

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 JANVIER

A la Chambre, et à propos de la révocation de M. Vigneau, M. Letellier a interrogé l'autre jour le ministre Fallières et lui a demandé si la justice n'est pas un vain mot.

M. Fallières a trouvé la chose toute naturelle et a réduit à deux les chefs d'accusation portés contre M. Vigneau. Ce magistrat a dîné avec un témoin, puis l'a fait arrêter. Bien plus, il a tendu à un autre témoin le piège du téléphone.

Ces deux procédés sont contraires à la dignité de la magistrature, soit ! mais le ministre est devenu bien chatouilleux sur le point d'honneur, et la magistrature en a bien vu d'autres !

Est-ce que M. Périvier du Guano ou M. Cazot des Conflits n'ont pas compromis davantage la dignité de la magistrature et manqué à l'impartialité ? Ont-ils été révoqués ? Non ; ils ont reçu de l'avancement. Ah ! si M. Vigneau avait arrêté un Capucin, ou téléphoné un Jésuite, quels compliments il eût reçus ! Chacun eût vanté son habileté, son adresse. Mais M. Vigneau s'adressait aux amis de M. Wilson, il a été révoqué.

La prudence de M. Fallières est terriblement suspecte, et les républicains eux-mêmes s'en étonnent. M. Pelletan écrivait vendredi dans la Justice :

« D'après les traditions à peu près invariables de la magistrature, l'instruction est une sorte de chasse, et l'accusé est un gibier. Le magistrat est jugé d'après l'art qu'il a mis à le saisir : tout est bon pour en venir à bout : le secret, les rigueurs de détentions préventives scandaleusement prolongées, le faux frère qu'on place auprès de lui sous le nom vulgaire de « mouton ». Il n'est pas de pièges qu'on ne lui tende, pas même ceux où la dignité du magistrat est compromise directement. Combien d'aveux sont obtenus par ces juges d'instruction qui prétendent les avoir déjà eus d'un témoin ou d'un co-

accusé, sans parler de ceux que l'on obtient par des ressources encore pires ! »

Cela se passe tous les jours et M. Vigneau a fait comme les autres.

« La loi, dit-il, a donné au magistrat-instructeur le droit de saisir la correspondance privée et confidentielle des prévenus. Toute lettre envoyée par un ami, un parent, un complice présumé, peut être saisie n'importe où et ouverte par le juge d'instruction. Lorsque la loi a été faite, il n'était pas encore question de la création des téléphones, qui n'ont pu, par conséquent, être exceptés.

« Un juge a donc le droit de placer au bureau central des téléphones un agent de la Sûreté qui le renseigne... L'agent de la Sûreté peut ainsi se rendre compte que tel individu, un témoin, est en relations avec tel autre, un accusé.

« Le magistrat-instructeur, de son côté, n'a-t-il pas le droit de se passer de l'intermédiaire de l'agent de la Sûreté, et de se rendre compte par lui-même du degré de relations qui existe entre deux individus ? »

Contre un pauvre diable, ce raisonnement ne serait point si mauvais, mais encore une fois il s'agit de M. Wilson et des siens, et contre eux il n'y a pas de justice. Si M. Vigneau l'ignorait, il l'apprendra.

L'AMNISTIE ET M. DE LA ROCHEFOUCAULD

On a vu que la Chambre a refusé, jeudi, de voter l'urgence sur la proposition de M. Basly, proposition à laquelle le gouvernement a déclaré avec netteté qu'il « s'opposerait absolument. » Les débats ont révélé que la demande de grâce adressée en faveur des assassins de Decazeville à M. le Président Carnot avait été renvoyée au garde des sceaux qui ne l'a pas accueillie. Des orateurs de l'extrême-gauche, MM. Clovis Hugues et Gaillard, sont venus, après M. Basly, plaider la cause des meurtriers de M. Watrin ; l'un d'eux a rappelé, avec opportunité, que les condamnés étaient des

électeurs républicains. Lorsque M. Gaillard qui, plus prudent que ses collègues, s'est abstenu de déclamations socialistes, a exposé la détresse de quatre petits enfants d'un des condamnés, M. de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, s'est écrié : « Donnez les moi et je les ferai élever, mais je voterai contre l'amnistie. »

Le président de la droite royaliste a ainsi uni la grandeur de la charité chrétienne à la fermeté qui est un des devoirs essentiels de tout député royaliste.

Le pays joindra ses applaudissements à ceux de la Chambre et admirera un acte dans lequel M. de la Rochefoucauld a fait éclater la générosité de son cœur en même temps que l'élevation de son esprit politique.

Qu'il nous soit permis de rappeler que, au lendemain des crimes de la guerre civile, au moment où beaucoup de républicains réclamaient des châtiments impitoyables, M^{rs} Guibert, archevêque de Paris, créait l'œuvre des orphelins de la Commune, plaçant ainsi la charité divine au-dessus de la justice humaine. M. le duc de Doudeauville a droit aux félicitations des honnêtes gens de tous les partis.

Il a fait jeudi de la bonne politique, de la politique chrétienne.

UN AVEU CYNIQUE

Il se passe quelque chose de bien curieux et de bien méprisable dans le monde républicain.

M. le duc de Doudeauville, ému de la misère des enfants de l'un des condamnés de Decazeville, s'écrie l'autre jour, à la Chambre, qu'il les fera élever.

On applaudit à gauche comme à droite : M. Gaillard, qui plaçait sans illusion la cause de l'amnistie, n'avait certes pas espéré que sa parole apporterait à ses clients un secours aussi efficace. Il remercia chaleureusement M. de la Rochefoucauld ; M^{rs} Séverine, du Cri du Peuple, lui adressa ses félicitations par la voie de son journal.

Eh bien, le National n'est pas content. Cet organe de la République modérée s'est persuadé, paraît-il, que « la libre-pensée a un devoir à remplir » et il ouvre une souscription pour empêcher les enfants de Lescure, le mineur condamné, d'être élevés par M. le duc de Doudeauville.

« Il ne faut pas, écrit son directeur, que les quatre petits enfants d'un ouvrier, qu'un moment d'égarement a jeté en prison, deviennent la proie du cléricisme. Unissons-nous donc pour faire donner aux enfants de Lescure une éducation civique et républicaine. »

C'est bien cela.

Tant que les enfants de Lescure ont souffert de cette terrible misère qui a ému M. de la Rochefoucauld, les républicains ne se sont pas inquiétés d'eux.

M. de la Rochefoucauld prend ces malheureux sous sa protection et veut assurer leur avenir. Alors, le monde républicain se réveille : on ouvre une souscription. Il s'agit maintenant d'une œuvre de parti. On trouvera de l'argent.

Les enfants de Lescure pouvaient bien souffrir ou mourir : qu'est-ce que cela faisait aux républicains que ces enfants fussent vivants ou morts ?

Maintenant ils n'ont plus besoin de rien. Mais le parti républicain, lui, s'aperçoit qu'il peut se servir d'eux pour une œuvre d'athéisme fanatique : alors il les adopte.

Rarement les républicains ont avoué aussi crûment le rôle que jouent les pauvres dans leurs desseins : celui d'instruments misérables dont, suivant les besoins du moment, on se sert ou que l'on rejette.

Jamais l'exploitation du peuple par les républicains ne s'est avouée d'une manière plus odieuse et plus cynique.

LE « PETIT JOURNAL » ET LES PUPILLES DU DUC DE DOUDEAUVILLE

Le Petit Journal, qui est reçu dans beaucoup de familles chrétiennes, vient à la rescousse du National. Il déclare qu'il ne faut pas que les enfants du condamné Lescure,

52 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

Une succession d'arpèges, bien frappés, provoquant l'attention : ils sont suivis d'un chant, avec accompagnement nourri et brillant. Les notes harmonieuses se répandent dans l'énorme enceinte. Les ondes sonores montent jusqu'à la voûte, avec une magnificence, une profusion merveilleuse, formulant, sur un rythme large, dans un ton franchement majeur, de sobres mais exquises modulations, dont la phrase nette et pure s'imprime dans la mémoire des auditeurs charmés.

Le groupe du banc d'œuvre s'émeut : l'oreille dressée, l'œil fixe, chacun de ses membres reste immobile jusqu'au moment où retentit le dernier accord ; alors, toutes ces figures d'artiste s'animent, se colorent sous les premières atteintes du feu sacré. Malgré la majesté du lieu, on échange des appréciations à voix basse : « Très bien ! Vraiment original... exécution parfaite. » Les têtes s'inclinent à droite et à gauche en signe d'approbation.

Rosen a tout vu, tout senti, elle se précipite

vers sa sœur et, l'enveloppant de ses deux bras, elle lui murmure :

— Oh ! Mina, ils sont ravis !

Puis toutes deux reprennent : l'aînée dans son costume sombre, pâle et les yeux brillants, s'appuie sur la radieuse enfant dont l'éblouissante jeunesse égale sa sérieuse beauté.

L'office commence. Tout à coup, un chœur de plaintes harmonieuses s'élève... Kyrie eleison répètent à la fois des voix graves, jeunes, vibrantes, enfantines, qui se mêlent, puis alternent pour se réunir de nouveau en des chutes, des retenues de son d'une douceur infinie.

Elles demandaient vraiment grâce, ces voix qui, s'élançant à travers l'espace, allaient frapper la voûte, les colonnes, les angles des cristaux et mourir dans les profondeurs des chapelles !

Où, elles présentaient véritablement ces voix qui faisaient vibrer l'âme de l'assistance tout entière... Nul n'y échappait... Et ces indifférents, venus pour admirer les formes de l'art, surpris par son vrai souffle, le souffle divin, répétaient le front incliné, à demi-vaincus : Kyrie eleison...

Au Gloria, l'orgue appuya le chant : tantôt le précédant d'un jet spontané, faisant jaillir les pensées viriles ; tantôt comme un roulis mystérieux, prédisposant l'assistance à l'audition d'une nouvelle envolée de notes vocales. Au banc d'œuvre, l'intérêt croissait ; partout la foule émerveillée,

écoutait en priant.

L'effort se composait d'un quatuor. Mina, dont la voix, d'un beau timbre et d'une grande étendue, possédait surtout une admirable ampleur dans les notes basses, faisait la partie de contralto ; les autres solistes étaient dignes d'elle.

L'orchestre, au dernier plan jusqu'alors, devait prendre sa revanche.

Au moment de la mise à l'étude, il s'était présenté une difficulté : l'œuvre du maître, écrite pour le chant et pour l'orgue, comportait cependant une orchestration puissante ; mais, dans ce cas, il fallait adopter l'arrière-chœur et se servir des orgues d'accompagnement, la tribune, bien qu'assez spacieuse, ne pouvant contenir un aussi grand nombre d'exécutants. M^{lle} Klarz, suivant l'usage de son pays, tenait à placer les choristes au grand orgue, quand l'acoustique de l'église le permettait ; en plus, à conserver son instrument favori ; alors, avec l'aide du maître de chapelle — un compatriote — elle avait réduit l'orchestre à la nombreuse famille des violons — en y adjoignant deux harpes.

Ceux-là même pour qui la musique est un langage rempli d'attrait demandent au compositeur la variété dans le beau, tout en conservant le ton général. Ce fut un des côtés les plus brillants de l'œuvre de Wilhelm Klarz : ni répétitions ; ni réminiscences, mais une œuvre personnelle et

complètement originale. L'effort se prouva en provoquant un enthousiasme latent, une émotion délicieuse... Les voix et les instruments firent merveille. Que chantaient-ils ? Célébraient-ils la tristesse ou la joie ? Glorifiaient-elles Dieu, l'amour immortel, la patrie ? Ou bien pleuraient-elles les amertumes de l'exil ? Dans cette synthèse harmonieuse, chacun trouva le mot de son âme.

Puis, tout son orgueil...

Les nuages de l'encens montaient, montaient... le silence, — ce silence solennel des attentes divines, — se faisait... Seule, la clochette du chœur agitait par instants sa sonnerie musicale... Tout à coup des voix jeunes, fraîches, argentines, telles que l'on aime à rêver celles des anges, entonnèrent l'O Salutaris, la strophe ailée s'enleva, harmonieuse, sublime !

Lorsqu'au sortir d'une fervente action de grâce, les deux sœurs se relevèrent :

— Oh ! pourquoi, père, murmura l'aînée à demi-voix, n'es-tu pas là ?

Rosen l'entendit ; alors lui touchant doucement le bras :

— Qui sait ? dit-elle d'une voix grave.

Mina tressaillit ; d'instinct son regard fixe l'absorba. Peut-être s'attendait-elle à voir resplendir le nom aimé, ainsi que dans son rêve.

Agnus Dei, répéta bientôt l'accent vibrant de la

un « ouvrier républicain », en soient « réduits, quelles qu'aient pu être les fautes de leur père, à accepter la charité des adversaires de la République » et à être « élevés fatalement dans la haine du gouvernement et des principes républicains. « C'est pourquoi le *Petit Journal* adhère à la souscription du *National* qui ne veut pas que les pupilles de M. de la Rochefoucauld « soient élevés par les curés dans la haine et le mépris de leur père. » Assurément aucun curé ne poussera de malheureux enfants à haïr et à mépriser leur père, même criminel, mais aucun honnête homme, prêtre ou laïque, ne voudra, sans doute, glorifier Lescure d'avoir participé à l'assassinat de M. Watrin.

Le directeur du *Petit Journal* est plusieurs fois millionnaire. Pourquoi, au lieu d'ouvrir une souscription, ne prend-il pas à sa charge les fils de « l'ouvrier républicain ? »

Est-il donc plus difficile d'imiter la charité du duc de Doudeauville que de susciter une polémique de presse autour d'une bonne action ?

Si les républicains avaient pitié de leurs pauvres, nous déplorerions la tutelle antireligieuse de ceux-ci sur ceux-là, mais, du moins, les catholiques et les royalistes n'auraient pas besoin de pourvoir aux nécessités des familles des électeurs de la République.

Le duel entre un officier français et un officier allemand, raconté par le journal *Paris* et reproduit par les autres journaux, était, paraît-il, un effreux canard.

Il y a bien eu une rencontre sur la frontière belge, mais elle a eu lieu entre deux officiers français, à la suite d'une querelle de bal, et l'affaire s'est terminée par une très légère blessure.

L'incendie du château des Gontaut-Biron

Une dépêche de Mirande (Gers) a annoncé que le feu vient de détruire, à Saint-Blancard, le vieux château princier des comtes de Gontaut-Biron. Le *Conservateur du Gers* donne à ce sujet les détails suivants :

« La magnifique résidence de Saint-Blancard a été réduite en cendres; du château princier des Gontaut-Biron, des souvenirs historiques de cette noble famille, des collections d'art qui y étaient accumulées, du somptueux mobilier qui en garnissait les nombreux appartements, il ne reste plus que les quatre murs et un monceau de débris calcinés.

Depuis soixante ans, M. le marquis de Gontaut-Saint-Blancard s'était plu à enrichir cette vaste demeure; à l'époque de l'invasion prussienne, il y avait transporté toute la galerie des portraits de familles de Montmorency et de Bauffremont, qui étaient alors au château de Courtaulin, dans l'Eure-et-Loir, et qui s'y trouvaient exposés aux atteintes de l'ennemi; tout naturellement, les archives et les documents historiques de la famille de Gontaut-Biron y avaient leur place depuis un temps immémorial: tous ces souvenirs, toutes ces richesses léguées

par une longue lignée d'ancêtres sont devenus la proie des flammes!

« Nul ne saurait se faire une idée de la douleur qui va s'emparer du vénérable marquis de Gontaut, en apprenant la catastrophe qui vient de détruire en quelques heures ce château favori où il avait réuni tout ce qui lui tenait le plus au cœur, et c'est M. le comte Stanislas, témoin affligé de cet effroyable sinistre, qui est parti de Saint-Blancard pour aller faire part à ses vieux parents du cruel malheur qui les frappe et anéantit l'œuvre de longs et nobles efforts.

« Le fatal incendie dont nous venons de parler, en même temps qu'il porte la désolation dans une illustre famille, aura de très regrettables conséquences pour toute la population de Saint-Blancard et des environs; on sait que les bienfaits de la famille de Gontaut s'y répandaient avec abondance, et son éloignement forcé, sans les tarifs absolument, pourra ralentir les actes de bienfaisance qui signalaient constamment sa présence dans la contrée.

« On ignore les causes de la conflagration qui laisse un amas de ruines aux lieux et place d'une demeure princière; cependant, chose effreuse à dire, on aurait peut-être raison de supposer que la malveillance de quelque forcené n'y serait pas étrangère. »

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 15 janvier.

La semaine a été caractérisée par une inquiétude continue motivée par l'état de santé du vieil empereur d'Allemagne et sous cette influence nos rentes ont conservé leurs cours d'activité: 3 0/0, 81.10; 4 1/2 0/0, 107.70.

L'action du Crédit Foncier clôture à 1,385. Les obligations foncières et communales des diverses séries sont très fermement tenues; les foncières 1879 sont à 479 et les communales 1880 à 468. Ces titres qui ne sont pas encore au pair sont l'objet de nombreuses demandes de la part des capitalistes qui veulent réaliser des bénéfices sérieux.

La Société Générale est toujours très ferme à 452.50. Le manque de transactions sur ce titre tient à sa nature spéciale qui est nominative.

Les Dépôts et Comptes Courants s'inscrivent à 598.75.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

Le Crédit Lyonnais repère 5 fr. sur ses derniers cours à 572.50.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont été traitées très activement; grâce à ses garanties de premier ordre, ce titre est digne de figurer dans les portefeuilles les plus sérieux.

Le canal de Panama termine à 310; les baissiers deviennent impuissants à peser sur les cours. Rappelons que l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le 28 courant.

Le Crédit industriel et commercial ouvre le 19 courant une souscription de 55,353 obligations de 500 fr. 3 0/0 des chemins de fer du sud de la France (garantie de l'Etat). Le prix d'émission est de 342 francs. Le placement ressort ainsi à 4 fr. 38 0/0.

Le Corinthe termine à 250. Le groupe des banquiers qui veut faciliter l'émission des nouvelles obligations oublie les conclusions du rapport des ingénieurs compétents qui ne tendent rien moins qu'à la réfection du canal sur un nouveau tracé.

Nous avons annoncé que la compagnie du Télégraphe de Paris à New-York compte obtenir en

appel l'annulation de la sentence ruineuse prononcée contre elle par le tribunal de commerce de la Seine. Etant donné que ce résultat puisse s'obtenir, sa situation sera-t-elle moins critique? L'exercice 1887 ne se solde-t-il pas par un certain déficit?

La Transatlantique cote 525. Le marché de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont fort recherchées.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Mort de M. Stears

Nous avons appris ce matin la mort subite de M. Stears, le sympathique propriétaire de l'Usine à Gaz de Saumur.

M. Stears souffrait depuis quelque temps d'une maladie de la gorge, à la suite de laquelle une opération avait été jugée nécessaire; mais la gravité du mal a été telle que la mort est venue le surprendre au moment où on conservait encore quelque espoir.

M. John-Burnell Stears a succombé ce matin, à 4 heures, à Brest, au milieu de toute sa famille.

Il emporte avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu et avec lesquels il a eu quelques relations.

Le nombreux personnel qu'il avait sous ses ordres, tant à Saumur que dans toutes les villes où il avait des usines, va se ressentir tout particulièrement d'une perte si cruelle et si prématurée.

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 14 janvier 1888.

Au début de la séance, peu de conseillers se pressent autour de M. Combier. Peu à peu arrivent MM. Poitou, Pétou, Lemarinier, Rivain, Langlois, Cholet, Piéron, Hubert, Terrien, Girandier, Doussain, Liénard, Renou, Milon, Coutard.

M. Piéron, nommé secrétaire, lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

L'ordre du jour appelle la discussion des travaux à faire dans la ville de Saumur au moyen d'un emprunt. Le nouveau traité passé avec M. Stears donne à la Ville une somme de 46,000 francs. On a pensé employer ce capital à payer les intérêts et les annuités d'un emprunt qui permettra d'exécuter beaucoup de travaux d'embellissement et surtout de première nécessité.

Puisque les finances de la Ville sont en si bon état, on ne peut blâmer l'administration de chercher à embellir notre ville, si coquette et si facile à améliorer.

M. Pétou, rapporteur des commissions des finances et des bâtiments réunies, donne lecture de son rapport.

Il conclut à l'exécution des travaux ci-après :

Reconstruction de l'Ecole des Récollets, 60,000 fr.

Avenue du Jardin des Plantes, 37,500 fr. Améliorations et réparations au collège de garçons, 30,000 fr.

Achèvement du théâtre, 20,000 fr.

Achèvement de la rue Gambetta et construction d'une école laïque dans cette rue, 44,000 fr.

Confection de trottoirs et pavage rue des Moulins, 2,000 fr.

Pavage de la rue de la Porte-Neuve et réparation de l'égout rue Dacier, 3,500 fr.

Pavage des rues du Pressoir-Saint-Antoine, des Boires, de la Visitation, du Petit-Pré, etc.

Il ne manque dans cette énumération que la rue d'Alsace et la rue de Poitiers, deux rues cependant assez passantes et qui ne sont pas mieux entretenues que les autres, et l'avenue de la gare de l'Etat, au Champ de Foire. Ce sera peut-être l'objet d'un nouvel emprunt.

L'Hospice construira à sa charge, au moyen d'un emprunt direct, les bâtiments de la Maternité. Les intérêts sont garantis par la Ville.

Après la lecture de ce rapport, dont nous pourrions peut-être donner le texte à nos lecteurs, M. le Maire propose la discussion générale.

M. Terrien demande la parole. Il trouve inutile ou tout au moins imprudent d'entreprendre tant de travaux à la fois; les octrois, depuis plusieurs années, produisent beaucoup, c'est vrai; mais ils pourraient bien diminuer, et alors qu'advient-il?

M. le Maire, ainsi que le Conseil, ne trouve pas opportun de se préoccuper de cette crainte, puisque les octrois n'ont rien à voir avec l'emprunt, le paiement des intérêts et des annuités étant assuré par le traité Stears. De plus, dans trois ans, en 1891, un emprunt de 30,000 fr. sera complètement éteint; la Ville pourra donc disposer de cette somme comme ressource ordinaire.

M. Terrien n'étant pas convaincu, persiste dans ses idées.

Le Conseil, après avoir adopté à l'unanimité l'ensemble du rapport de M. Pétou, passe à la discussion des articles.

ÉCOLE DES RÉCOLLETS

Le premier et le plus important traité de la reconstruction de l'Ecole mutuelle. Cette construction est indispensable pour la majeure partie des bâtiments actuels, M. Terrien le reconnaît; mais il voudrait qu'on dégageât la terrasse du Jardin des Plantes, qu'on déplaçât la serre pour étendre la vue et augmenter la superficie de cette terrasse.

Dans le projet il est bien question de diminuer la hauteur de ce bâtiment, mais il serait dommage de ne pas se servir des murs de ce côté dont la solidité est à toute épreuve. Cependant on construira aussi des classes et autres appartements sur la rue des Récollets.

M. Coutard demande pourquoi on ne ferait pas de l'Ecole des Récollets, peu centrale, deux écoles dans l'intérieur de la ville, l'une à Nantilly, l'autre à Saint-Nicolas, par exemple, mais plus rapprochées du milieu de la ville.

Cette opinion a été agitée au sein des commissions, mais elle a été écartée parce que la Ville ne possède pas de terrain suffisant pour la mettre à exécution et que les frais d'un achat seraient trop onéreux. Il faut

ronne au chevet de la tombe, à « Wilhelm Klarz, notre maître à tous! »

Mina voulait répondre: l'émotion triompha de son désir; elle ne put qu'agiter les mains pendant que son visage se couvrait de larmes heureuses; mais comme son regard remerciait...

Les artistes, après avoir salué la tombe, passèrent devant les orphelines en s'inclinant avec respect; puis, ils se retirèrent.

Les deux sœurs, immobiles, ainsi que leurs amis restés au second plan, les suivirent des yeux et du cœur.

Au détour de l'allée, par un même mouvement instinctif, les compositeurs se détournèrent; ils furent frappés du spectacle qui s'offrait à eux.

— Tenez, dit celui qui avait pris la parole au maître de chapelle, regardez... n'y a-t-il pas, dans ce groupe, une figure touchante de votre pays, de notre chère et regrettée Alsace?... Là, continua-t-il en indiquant la famille Moser, l'Alsace qui travaille et qui attend; ici, dans la digne fille du grand artiste qui la glorifie, l'Alsace qui, ayant souffert l'agonie du cœur, respire par l'amour de l'idéal!

— Oui, cher maître, ajouta son voisin, — un jeune, — en souriant, oui, mais vous oubliez celle qui espère!

Il désignait Rosen, dont la tête nimbée apparaissait au-dessus de l'épaule de sa sœur... Au même instant, un rayon de soleil, perçant l'atmosphère grise, fit rayonner le front de l'adolescente... L'artiste avait raison: la jeunesse, la beauté suave de la jeune fille en faisaient le plus gracieux symbole d'une aube nouvelle.

FIN.

jeune fille, et le chœur répondit: *Agnus Dei...* Mais la cantatrice reprenait aussitôt... Plus elle chantait, plus sa voix gagnait en éclat, en puissance, en douceur... A elle seule, cette voix magnifique emplissait l'immense nef, lorsqu'elle y jeta avec l'*Amen* sa dernière note victorieuse!

Quelques instants après, on se retrouvait dans le salon du pavillon. Mina et Rosen enlacées s'étreignaient en silence... Sur le visage radieux de la première coulaient les larmes heureuses du plus doux des triomphes.

Les amis se tenaient à distance. Tout à coup, les beaux vers de Longfellow se présentent à l'esprit de Jean Moser inconscient, il murmure à demi-voix: *Excelsior!*

— Oui, répond lves se penchant vers le professeur, elle a vraiment abordé le pays de l'idéal.

A ce moment, la jeune fille, le front illuminé par la joie, le regard brillant, leur tend ses mains frémissantes... Tous s'élancent vers les deux sœurs.

— Je crois que tout Rouen va vous envoyer sa carte, disait tante Marie à l'artiste, en dressant dans des coupes de cristal les carrés de papier bristol que l'on recevait à chaque instant, lorsqu'elle fut interrompue, dans le commentaire qui allait suivre, par l'arrivée du manufacturier.

— Il est deux heures, dit-il, les voitures sont prêtes. La neige cesse de tomber, il faut en profiter.

ter. Venez, Mina.

Il prit le bras de la jeune fille, les autres suivirent.

Cinq minutes après leur départ, deux fiacres s'arrêtèrent devant la porte du pavillon: un monsieur à mise correcte, aux gants irréprochables, descendit du premier; sur la réponse du domestique, il remonta, en disant au cocher:

— Droit au cimetière monumental.

Les voitures roulaient difficilement; on marchait avec lenteur. Les arbres du boulevard, que l'on venait d'atteindre, se perdaient dans la brume. Les promeneurs semblaient se diriger vers quelque région inexploree et lointaine. Cette sensation imprégnée de mélancolie le bonheur de Mina, dont chacun respectait le silence.

Dans la rue Edouard Adam, la perspective manquait; les maisons apparaissaient seules, comme d'énormes taches blanches sur la blancheur de la neige. Le boulevard Beauvoisine leur rendit, avec les grands squelettes des arbres dépouillés, le voile transparent flottant sur la ouate épaisse qui recouvrait l'étendue. Enfin, ils entrèrent dans le grand chemin, conduisant jusqu'à la grille du cimetière.

Les pensées de Mina se concentraient sur le souvenir de ceux dont ils allaient saluer les restes, qu'elle avait fait transporter à Rouen. Oui, sa tâche filiale était terminée! Son vaillant cœur pouvait

se reposer maintenant dans la paix... N'avait-elle pas honoré son père, son Alsace, l'art et l'amitié?

On descendit. Tous tenaient des couronnes; celle de la famille Moser, noire et blanche, portait les armes de Strasbourg.

Sur la tombe du compositeur et de sa femme, au milieu de divers attributs parmi lesquels une lyre brisée, on lisait:

WILHELM KLARZ
ROSEN KLARZ, NÉE ARDER

Puis les dates.

Après avoir déposé son offrande, chacun s'agenouilla sur les dalles.

Le silence était complet: la bise soulevait à peine les feuilles des saules, le ciel s'éclaircissait par degrés. Cependant, un léger bruit de pas assourdis par la neige fit détourner tante Marie; elle aperçut, non loin, dans le sentier, une file d'hommes noirs se dirigeant de leur côté; vite, elle toucha doucement l'épaule de Mina. Celle-ci reconnut les maestri de la cathédrale. Troublée et profondément émue, la jeune fille se leva vivement; tous l'imitèrent.

Appuyée sur sa sœur, elle fit un pas en avant; mais son compatriote, le maître de chapelle, l'arrêta du geste, et bientôt les artistes se groupèrent.

— Mademoiselle, dit alors ce dernier, ces messieurs, avant leur départ, ont voulu rendre un hommage public à celui dont ils venaient d'admirer l'œuvre magistrale.

— Oui, continua le plus âgé, — un célèbre, — pendant que l'on déposait une magnifique cou-

bien mieux se servir du terrain des Récollets, où les familles ont l'habitude de conduire leurs enfants, que de se lancer dans du superfu, en faisant des acquisitions. Ce serait du luxe, dit M. le Maire; un jour, nos adversaires ne manqueraient pas de nous en faire des reproches.

M. Coutard proposait les emplacements des maisons Forge et Roy, ou celui du Bureau de bienfaisance. Tout cela a été écarté.

M. le Maire met aux voix ce premier article qui est adopté. MM. Terrien, Langlois et Coutard votent contre.

AVENUE DU JARDIN DES PLANTES

On avait pensé tout d'abord faire cette avenue en partant de la maison Hubert, rue des Moulins, pour arriver place des Récollets à l'extrémité nord de la rue de l'Ermitage, en passant entre le collège de garçons et le collège de filles. Mais les devis de M. l'Architecte ont démontré que ce tracé, bien que fait dans des propriétés communales, coûterait très cher par les déblais à exécuter.

On s'est donc arrêté au projet de faire cette avenue à la place de la ruelle qui se trouve rue du Collège. Il y aura quelques expropriations de peu d'importance et le coût général ne dépassera pas 37,500 fr.

M. Terrien objecte qu'il ne voit pas bien pourquoi on a rejeté le premier projet. On dit qu'il est plus coûteux; c'est facile à avancer, mais on ne le prouve pas. L'étude en a-t-elle été faite?

M. le Maire répond que les devis et les études que réclame M. Terrien ont été l'objet de six semaines de travail de la commission qui s'est transportée sur les lieux avec M. l'Architecte. Tout a été fait et discuté. Plusieurs membres de la commission étaient opposés au projet adopté et favorables au premier; malgré cela, en présence des dépenses excessives qu'il eût exigé, ils se sont ralliés au second.

Nous n'hésitons pas à avancer que si cette avenue commence seulement à la rue du Collège, côté de la rue des Basses-Perrières, elle ne sera pas assez centrale; mais si elle commence à la rue des Boires, elle sera très convenable en supprimant pour cela une de ces petites ruelles qu'il sera très hygiénique de détruire.

M. Terrien rappelle qu'en adoptant le premier projet on réparerait un peu la faute commise lors de la construction du collège de filles. Ce monument n'a pas d'arrivée digne de sa grandeur et de sa beauté; ce serait l'occasion de lui faire cette arrivée, et le tracé que la commission rejette aurait l'avantage de rétablir l'équilibre qui manque à notre collège par son mauvais accès.

M. Renou nargue M. Terrien en lui disant que cette question a au moins été agitée... une demi-douzaine de fois; par conséquent, il est inutile d'y revenir encore.

M. Terrien lui manifeste son mécontentement et quitte la salle des séances.

L'absence de M. Terrien précipite la marche des propositions.

L'avenue est votée d'après le projet du rapport.

On adopte aussi sans discussion les travaux du collège de garçons.

Ils consistent en un réservoir d'eau de Loire, dont l'établissement est dépourvu; on convertira la cuisine en réfectoire pour les petits élèves, et elle sera refaite dans une petite cour adjacente. On réparera des plafonds au second; on installera des lieux d'aisances au premier étage; la lingerie sera mieux aménagée; la salle de dessin sera mieux éclairée par un vitrage; on réparera des bacs de gaz, des rideaux, des lits complets, un vestiaire, etc. Enfin, on fera une salle de manipulation chimique dont les émanations en ce moment ont l'inconvénient d'occider les instruments de physique qui se trouvent dans la même salle.

(La fin à demain.)

TEMPÉRATURE. — Depuis deux jours, un vent soufflant du nord-est avait abaissé la température à trois ou quatre degrés au-dessous de zéro. Malgré le soleil, on ne pouvait tenir dans les rues, et les rares promeneurs avaient hâte de rentrer chez eux. Ce matin, le thermomètre était à zéro; le froid était moins vif, mais le ciel était d'un gris sombre, présageant de la neige. Le baromètre se tient élevé, avec tendance à la baisse.

SAINT-HILAIRE-SAINTE-FLORENT. — Un vol de 600 fr., accompli avec escalade et fausses clés, a été commis dans la nuit du 14

janvier chez M. Deron, propriétaire. L'auteur du vol est inconnu.

LES ROSIERS. — MM. G. Huguet, pharmacien, et le docteur Forst, délégués cantonaux, ont adressé à M. le Préfet la lettre suivante :

Les Rosiers, 12 janvier 1888.

Monsieur le Préfet,

Ayant appris, par la rumeur publique, la suppression de l'Ecole maternelle des Rosiers, et désapprouvant la décision du 19 décembre 1887, supprimant ladite Ecole, suppression qui porte un grand préjudice à la population ouvrière de notre commune, nous avons l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous remettre notre démission de délégués cantonaux du canton N.-O. de Saumur, et nous vous prions de bien vouloir l'accepter.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

G. HUGUET, pharmacien, D. FORST, Docteur Forst, délégué cantonal, délégué cantonal.

OBLIGATIONS TRENTENNAIRES DU TRÉSOR PUBLIC

Le vendredi 20 janvier 1888, à 10 heures du matin, il sera procédé publiquement, au ministère des finances, rue de Rivoli, 3^e étage, corridor du Midi, n° 31, au tirage des trois séries d'obligations trentennaires du Trésor public.

A ce tirage, il sera extrait des roues 38,397 numéros d'obligations à rembourser au capital de 500 francs, à partir du 20 juillet 1888.

Les obligations qui auraient été converties en rentes 3 0/0, en conformité de la loi du 12 février 1862, ne donneront lieu à aucun remboursement.

Les conscrits de la classe de 1887 connaissant la musique seront admis, en raison de leur numéro de tirage, à devancer l'appel du 1^{er} au 30 mars prochain; ils devront préalablement s'adresser pour la constatation de leurs aptitudes au chef de musique des régiments où les engagements seront autorisés, et ils trouveront toutes indications à cet effet au bureau de recrutement de leur région.

CH. GOUNOD A ANGERS

L'Association Artistique d'Angers donnera, le dimanche 5 février prochain, son 300^e concert populaire. Elle aura l'honneur de recevoir pour la circonstance la visite de son illustre Président d'honneur, Ch. Gounod. L'immortel auteur de *Faust* dirigera le dimanche (au Cirque), un festival composé de ses œuvres, et le mardi (à la Cathédrale), sa Messe de Sainte-Cécile. Les répétitions de cette messe sont commencées. L'élan est considérable. Déjà plus de cent dames, formant l'élite de la société Angevine, se sont fait inscrire. Avec les amateurs, la Société Sainte-Cécile, la Chapelle de la Cathédrale et l'orchestre de l'Association Artistique, le chiffre des exécutants peut être, dès aujourd'hui, fixé à plus de trois cents. (Angers-Musical.)

THEATRE D'ANGERS. — Les répétitions de la *Princesse des Canaries* sont poussées activement. Les auditions d'ensemble auxquelles nous avons assisté promettent des représentations fort suivies. Le dialogue est amusant, les scènes courtes et variées; et, pour brocher sur le tout, la pimpante et alerte musique du maestro Lecocq. Ajoutons que les artistes, qui répètent gaiement la pièce, la joueront comme pour se faire plaisir à eux-mêmes, ce qui, en matière d'art, n'a jamais rien gâté. Nous ne serons pas davantage indiscret, nous réservant de revenir, en temps opportun, sur cette intéressante nouveauté. (Ralliement.)

Ajoutons que la *Princesse des Canaries* sera représentée ce soir même sur le théâtre de Saumur. Ce sera la première de l'opérette de Lecocq donnée par la troupe de M. Justin Née.

Nous avons annoncé récemment que la représentation de *Faust* avait été remise par suite d'une indisposition de M. Delvoye, baryton. Nous croyons savoir que l'excellent et sympathique artiste est aujourd'hui hors de danger et nous espérons qu'il pourra bientôt reprendre sa place parmi ses camarades.

LE FROID. — On télégraphie d'Agram (Autriche) :

« Le froid continue d'une façon effrayante; le thermomètre n'a pas dépassé 30 degrés au-dessous de zéro depuis sept jours. Plus de soixante personnes sont mortes de froid. »

Publications de mariage.

Charles-François Biche, pâtissier, de Saumur, et Marie-Gertrude Dov, sans profession, de Metz.

Auguste-Henri Riverain, entrepreneur de transports, et Jeanne-Louise-Eugénie Schukraft, sans profession, tous deux de Saumur.

Dosithé-François Percher, expert-géomètre (veuf), et Augustine Crique, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis-René Poirier, vannier, et Joséphine-Victorine Soulard, lingère, tous deux de Saumur.

VIN ET CIDRE EN 1887

NOS RECOLTES DE VINS EN 1887. — Le Bulletin officiel du ministère des finances vient de publier le relevé de nos récoltes de vins en 1887. Ce relevé donne un chiffre beaucoup moins élevé que celui qu'avaient publié les journaux à titre approximatif. Nos 1,944,450 hectares de vignes ont produit seulement 24,333,284 hectolitres, environ 730,000 de moins qu'en 1886. — C'est un résultat peu encourageant, si l'on constate que la récolte moyenne des dix dernières années a été de près de 35 millions d'hectolitres; d'où un déficit de 40 millions d'hectolitres sur une récolte moyenne.

Les départements qui ont subi la plus forte diminution sont : l'Ain, l'Aude, la Haute-Garonne, le Loir-et-Cher, le Loiret, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Orientales et le Saône-et-Loire. On l'attribue au phylloxéra et au mildew, puis aux gelées printanières et aux pluies survenues au moment de la floraison. 47 départements ont subi une réduction de ce chef. 30 départements, au contraire, ont eu plus que la moyenne. Les plus favorisés ont été : le Gard, l'Hérault, le Maine-et-Loire, la Marne, les Vosges. La qualité des vins de 1887 est généralement bonne, bien qu'ils soient peu alcooliques. On a employé au sucrage 34 millions de kilos du sucre dénaturé; on n'en avait employé que 27 millions l'an dernier. On a suppléé à la pénurie des vins en fabriquant 23 millions d'hectolitres de vins de marc et 2,617,000 hectolitres de vins de raisins secs.

Enfin l'Algérie nous a donné cette année 19,000 hectolitres de vin sur 79,000 hectares de vignes. Malgré le phylloxéra, nos colons algériens augmentent tous les ans leurs vignobles de plusieurs milliers d'hectares. C'est à la vigne et aux celliers de nos vénéral Trappistes de Staouéli que la viticulture algérienne a pris son point de départ et ses méthodes de culture et de vinification. Si nos laïcs avaient été les maîtres lorsque cette magnifique création a pris naissance, ils y auraient mis bon ordre. Cette fois, on peut le dire, la laïcisation, c'est l'ennemi.

L'insuffisance de nos vins de 1886 a été comblée par des importations de vins d'Espagne et d'Italie, qui se sont élevées à 10 millions d'hectolitres, dont 50 millions de vins d'Espagne.

Le relevé officiel ne nous dit rien de la distillation des vins et des marcs de raisins, qui complète les revenus de la vigne. Ce renseignement serait pourtant fort utile, au moment où la question des alcools est engagée devant les Chambres.

LA PRODUCTION DU CIDRE EN 1887. — Le même document officiel nous apprend que la récolte des cidres atteint le chiffre de 43,436,667 hectolitres, contre 8,309,758 hectolitres en 1886. La moyenne des dix dernières années ayant été de 14,740,000 hectolitres, nous n'avons pas tout-à-fait atteint cette moyenne en 1887. La sécheresse excessive de l'été a atrophié les fruits dans les terres légères.

La Bretagne et le littoral de la Normandie ont été mieux partagés, à raison de l'humidité de leur climat.

Aujourd'hui on produit du cidre dans cinquante-neuf départements, et dans tous les plantations de pommiers sont en progression constante. Dans dix ans, la récolte pourra être double de ce qu'elle est actuellement.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 16 janvier, 1 h. 25, soir.

Le général Brugère a été grièvement blessé hier, à Rambouillet, en chassant avec le Président de la République.

De nouvelles concentrations de troupes russes ont lieu sur la frontière austro-roumaine.

Le gouvernement austro-hongrois est résolu à convoquer au printemps prochain les délégations dont la session a lieu habituellement en automne.

C^o des Chemins de fer du Sud de la France

55,353 OBLIGATIONS de 500 fr. 3 1/2.

GARANTIE DE L'ÉTAT

(Conformément à la loi du 17 août 1885)

Prix d'émission: 342 fr. Jouiss. 15 avril 1888

25 fr. en souscrivant; 75 fr. à la répartition; 142 fr. du 15 au 20 avril; 100 fr. du 15 au 20 juillet.

Libérée à la répartition, l'Obligation sera déléguée au même prix de 342 fr., avec un 1/2 coupon de 3 fr. 75 à échéance du 15 avril 1888.

Le placement ressort ainsi, prime de remboursement non comprise, à 4 39 0/0.

On souscrit: JEUDI 19 JANVIER, et dès à présent par correspondance

MARSEILLE Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, 50, ch. d'Antin, Paris; 63, rue Paradis, Marseille.

PARIS Crédit Industriel et Commercial, rue de la Victoire, 72, et bureaux de quartier. Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens, et bureaux de quartier.

Dans les départements: aux Sièges, Agences et Correspondants des établissements ci-dessus. La Cote officielle sera demandée.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 15 janvier 1888.

Versements de 216 déposants (32 nouveaux), 43,918 fr.

Remboursements, 63,589 fr. 09.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Haux-Fortis, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHARGE CERTAINES DE

FRANCE D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

ÉPICERIE CENTRALE

La maison Gringoire, de Pithiviers, prévient les amateurs de *Pâtés d'allouettes désossés et truffés* qu'ils trouveront ses excellents produits à l'ÉPICERIE CENTRALE, où ils sont vendus depuis 3 fr. 25 c. la terrine.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 16 Janvier 1888,

La Princesse des Canaries

Opéra-bouffe en 3 actes. paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Charles Lecocq.

Distribution:

Général Pataquès, M. Molivier; général Bombardos, M. Delvoye; Pedrille, aubergiste, M. Drouville; Inigo, son cousin, M. Stéphane; Gusman, prince des Canaries, M^{me} Filo d'Argile; sergent Cléophas, M. Davalis; un seigneur, M. Rivret; Pépita, M^{lle} Dour; Inès, M^{lle} Carré; Catarina, M^{me} Lelong; 1^{er} comédien, M^{me} Mesle; 2^e comédien, M^{me} Philippe; un paysanne, M^{me} Cazeaux; un garçon meunier, M. Valetti. — Seigneurs, dames, toréadors, paysans, bouquetières, gens du peuple, soldats, domestiques, cadets.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODBT, propriétaire-gérant.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE
En totalité ou par lots,
LA
MÉTairie DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,
Contenant 25 hectares environ.
S'adresser à M. TAYEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagneux.

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Aux enchères publiques,
Dépendant de la faillite du sieur Fontaine.

Le MERCREDI 18 JANVIER 1888, à une heure du soir, à Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu:
Bois de lits, armoires, buffets, garde-robe, commodes, tables, chaises, pendules, glaces, liège, objets de literie, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et autres objets.

Le même jour, à 4 heures du soir, Il sera vendu:
Belles armoires à glace, bois de lits, tables de nuit en bois noir et acajou, ameublements de salon, canapé-lit, bureaux, coffre-fort, fauteuils, canapés, un harnais en cuir jaune, tableaux, volumes et autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER
PRÉSENTMENT,

LA VILLA PLAISANCE
Située à 1 kilomètre de Saumur,

Le plus confortable et le plus grand Etablissement de la région, pour Noces, Banquets, Bals, etc.
Immensé Jardin avec Tonnelles, Pelouses, Balançoires, Trappèzes, Jeux de Boules, Billard et autres jeux divers.
Tir à la Carabine.

S'adresser à M. MÉNIER-GUÉRET, 20, rue de Lorraine, Saumur.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1889,

TRÈS GRAND MAGASIN
A deux ouvertures,

Situé rue du Puits-Neuf, 31.
S'adresser à M. et M^{lle} JAGOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE MATÉRIAUX
Hors de service

Provenant de la ligne du chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir.

Le JEUDI 19 JANVIER 1888, à deux heures de l'après-midi, sur le chantier des Coffrinières, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets ci-après:

1° Un magasin en bois couvert en ardoises;
2° 899 traverses en chêne, 11 longrines en chêne, 640 kilog. de pointes d'aiguilles et pointes de cœur, avec branches, 5 tonnes 200 de coussinets cassés, 12 tonnes 502 de coupons de rails, etc., etc.
Droits d'octroi à la charge des adjudicataires.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 en sus pour autres frais.
Le Receveur des Domaines,
(29) L. PALUSTRE.

M^{me} MERCIER-FISCHER
a l'honneur d'informer sa clientèle, que M. G. PILLET, accordeur-égaliseur de la maison PLEYEL, fait partie de sa maison depuis le 1^{er} janvier, et que les abonnements d'accords seront continués dans les meilleurs conditions. (23)

ON DEMANDE à prendre un petit fond de commerce ou un petit café bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

Cours de Guitare, de Solfège
Leçons d'Espagnol
PAR
M. MIGUEL ARAN
30, rue Saint-Nicolas.

M. V. COUË, photographe, rue d'Orléans, 50, Saumur, demande un jeune homme intelligent pour la photographie.

En cours de publication dans
LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES TRÉMOR
Par CHARLES MÉROUVEL.

LA GOUTTE DE SANG
Par MAURICE DRACK.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS:
Départements: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Eau minérale naturelle

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Géléstins. Administration de la C^{ie} concessionnaire: PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

UN GRAND SUCCÈS

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux et drôles, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains: elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts: c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants: SAPHO, par Alphonse Daudet; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort; LES AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet; NELLA, par Martial-Moulin; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1^{er} Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBÉ CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, soûdement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement: Trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

Ancienne Maison VOISINE

CH. MÉGRIER, Succ^r

25, rue de la Tonnelle, 25, SAUMUR

M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.

A des prix très modérés.

LA SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,

Etablie entre les communes de Saumur, Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Lévées.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	»	»	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	»	»	»	»
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	8 31	4 13	Saumur (état)	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	»	»	»	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	»	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	»	»	»	»	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a.)	»	9 19	4 55	»	3 39	6 14	»	»	»	»	»	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 40	8 56	— (dép.)	»	9 29	5 21	»	3 49	6 24	»	»	»	»	»	»
Montreuil (a.)	»	7 23	9 19	11 15	»	4 45	9 08	le Vaudelnay	»	9 40	5 11	5 17	9 31	»	»	»	»	»	»	»
— (dép.)	»	7 33	»	11 24	»	4 59	9 11	Baugé	»	9 50	5 20	5 44	9 42	»	»	»	»	»	»	»
Thouars	»	7 38	»	11 57	»	5 27	9 38	Doué	»	9 57	5 27	6 21	9 51	»	»	»	»	»	»	»
Loudun	»	7 43	»	12 02	»	5 32	9 43													
Poitiers	»	7 48	»	12 07	»	5 37	9 48													

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS									
STATIONS	Direc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 39	9 55	»	»
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	10 15	»	»
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»	»	»
St-Clément	»	7 28	»	12 24	3 59	6 29	»	»	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»	»	»
Saumur (a.)	»	7 46	»	12 44	4 20	6 49	10 24	»	»
— (dép.)	»	7 52	»	12 48	4 31	6 53	10 30	»	»
Varennes	»	8 05	»	1 01	4 43	7 06	»	»	»
Port-Boulet	»	8 20	»	1 15	5 01	7 20	10 50	»	»
Langeais	»	8 26	»	1 19	5 06	7 25	11 16	»	»
Tours	»	8 42	»	1 26	5 22	7 42	11 48	»	»

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Direc. mixte soir
Tours	1 23	5 3	7 15	11 35	2 05	5 25	9 45	»	»
Langeais	»	5 43	»	12 13	2 49	6 08	9 30	»	»
Port-Boulet	»	6 20	»	12 46	3 09	6 43	10 09	»	»
Varennes	»	6 32	»	12 57	»	6 54	10 21	»	»
Saumur (a.)	»	6 42	»	1 08	3 24	7 06	10 34	»	»
— (dép.)	»	6 52	»	1 13	3 29	7 12	10 40	»	»
St-Martin	»	7 06	»	1 25	»	7 23	»	»	»
St-Clément	»	7 13	»	1 31	»	7 32	»	»	»
Les Rosiers	»	7 21	»	1 38	3 45	7 39	»	»	»
La Ménitrie	»	7 32	»	1 46	3 59	7 48	11 14	»	»
Angers	»	7 57	»	2 30	4 17	8 32	11 57	»	»

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20	5 05
Vivry	7 21	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 46	5 33
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15	5 43
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37	5 57
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57	6 12
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivry	8 38	12 17	6 37
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39	6 44

Ve par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.